

## Les pseudo-déonomastiques arabes en français : Étude de cas et tentative de typologie

### 1. À la recherche de déonomastiques arabes dans le *TLFi*...

La présente contribution s'inscrit dans le cadre de la révision des arabismes du *TLFi* au sein du programme TLF-Étym<sup>1</sup>. L'ambition de ce programme (voir <http://www.atilf.fr/tlf-etym/>) est de revoir certaines des notices « étymologie et histoire » du *Trésor de la langue française* afin 1) d'intégrer les nouveaux matériaux dont disposent les lexicographes comme les éditions de textes, les glossaires ou les études sur des lexèmes et 2) d'appliquer aux matériaux anciens un traitement répondant aux méthodes actuelles. L'étymologie ne se conçoit aujourd'hui que pourvue d'une véritable histoire du mot, de sa naissance à ses derniers développements (intégration dans des syntagmes ou acquisition de sens nouveaux, par exemple).

Nous nous concentrons ici sur les lexèmes français dont l'origine est un nom propre arabe. Dans le cas de ces lexèmes, le dictionnaire propose des rubriques étymologiques souvent défailtantes, dont l'article *antari* peut constituer le prototype :

1866 (*Lar. 19e, s.v. Antar*). Dér. de *Antar*, nom d'un célèbre guerrier et poète ar. des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> s., aut. d'une des sept Moallakas, poèmes suspendus à la porte de la Kaaba; suff. ethnol. -i p. anal. avec d'autres mots comme *hindi\**, *hindoustani\**, *roumi\**.

L'histoire et l'étymologie du mot sont ici limitées à une relation de « dérivation » au moyen d'un « suffixe ethnologique analogique » ; la plus grande part des données concernent le référent onomastique.

La double translation de ces lexèmes français, passés à la fois d'une langue à une autre et de la catégorie des noms propres à celle des appellatifs, est donc traitée de façon très synthétique. L'examen de quelques exemples nous permettra de dégager des pistes pour améliorer ce traitement lexicographique<sup>2</sup>, mais également de définir une grille d'analyse de ces *déonomastiques arabes*, tels que nous les appelons dans une première approximation. Pour mieux les appréhender, il convient d'abord de définir brièvement les notions d'emprunt, de nom propre et de déonomastique.

<sup>1</sup> Dans ce projet, actuellement dirigé par Nadine Steinfeld, les arabismes ont également été examinés par Françoise Quinsat (voir, par exemple, Quinsat 2008).

<sup>2</sup> Cette démarche s'inscrit dans la même mouvance que les travaux sur l'emprunt des noms propres et sur les déonomastiques antiques de Sarah Leroy (par exemple dans sa communication au CILFR en 2010), à qui nous rendons hommage.

## 2. Emprunt, nom propre et déonomastique

La notion d'emprunt linguistique semble simple à concevoir. Le terme *emprunt* peut être défini par « forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté » (Vittore Pisani, cité par Deroy 1956, 18). Il s'agit d'un mécanisme diachronique qui permet l'utilisation, de manière régulière, d'un mot d'une langue ou variété de langue dans une autre langue ou variété. L'examen de ce processus devra être centré sur l'époque de l'emprunt, le milieu sociologique et géographique de la population emprunteuse, le passage (ou pas) d'un sociolecte vers la langue générale, etc. (Chambon/Grémois 2007). La notion d'emprunt désigne également le résultat du processus, plus ou moins abouti du point de vue de l'adaptation graphique, phonique, morphologique, morpho-syntaxique, sémantique, référentielle et pragmatique (Hoffer 1996-97).

La notion de nom propre est au cœur d'une discussion plus intense, qui a récemment évolué avec l'attribution d'un nouveau type de sens aux noms propres. Une longue tradition de travaux logiques et linguistiques qui postulent l'asémantisme du nom propre remonte à l'affirmation du logicien Stuart Mill : « Proper names have strictly no meaning; they are mere marks for individual objects » (Mill 1843, I, ch. V, § 2). Les noms propres sont donc traditionnellement considérés comme des unités n'ayant pas de sens mais seulement un référent (Noailly 1987, Jonasson 1994).

À l'opposé de cette théorie, d'autres linguistes considèrent que, pour qu'un nom propre puisse être employé sans que son référent ne soit physiquement présent au moment de l'énonciation, celui-ci doit posséder un sens en langue (Strawson 1973, Gary-Prieur 1994, Kleiber 1981, 2004). Selon Georges Kleiber, le sens du nom propre n'est pas un sens référentiel classique mais un sens de dénomination instructionnel qui « n'est alors plus conçu comme une propriété ou description du référent, mais comme l'instruction de chercher et de trouver dans la mémoire stable le référent qui porte le nom en question » (Kleiber 2004 : 13). Cette instruction constitue bien le sens en langue du nom propre, « dans la mesure où l'instruction en question est conventionnellement attachée au nom propre, de façon intrinsèque ou *a priori* » (*ibid.*).

Ce type particulier de sens détermine un mode de référence qui permet, selon Kleiber, de distinguer les noms propres et les noms communs : « [...] les noms communs, quoique dénominations, n'ont pas de *sens* dénominatif, tout simplement parce que leurs conditions d'emploi, leur sens donc, n'exige pas que les entités auxquelles elles s'appliquent soient effectivement nommées ainsi, alors que tel est bien le cas des dénominations que sont les noms propres. » (*ibid.* : 14-15). Selon Kleiber, c'est cette particularité sémantico-référentielle qui distingue noms propres et noms communs, non la référence à des entités uniques, souvent invoquée comme critère distinctif. Une telle définition nous semble compatible avec la vision la moins restrictive des noms propres, y intégrant les noms propres collectifs (noms d'ethnies ou de dynasties). C'est cette conception large que nous adopterons dans la suite, sans pour autant nous positionner dans le débat sur la sémantisme du nom propre.

Quant au terme *déonomastique* (Buchi 1993, Schweickard 1989, 1992), il désigne « les mots qui sont dérivés de noms propres » (Schweickard 1989 : 242) – et recouvre donc une réalité très dépendante de la définition du nom propre que l'on adopte. Ces formations sont, depuis Schweickard, divisées en deux catégories : celles présentant une dérivation morphologique et celles dont la forme est identique au nom propre dont elles sont issues (cas de *dérivation sémantique* ; Schweickard 1989 : 242-253). Ces secondes, appelées parfois *déonomastiques translatifs*, doivent être distinguées, par exemple, des lexèmes formés par ellipse (Leroy 2004).

En synchronie, l'analyse de la première catégorie est généralement accessible au locuteur moyen, ce qui n'est pas vrai pour la seconde. En diachronie, l'analyse de ces déonomastiques se complique lorsque l'on étudie des noms propres émanant d'une tradition linguistique différente de la langue d'accueil.

### 3. Analyse de cas

#### 3.1. Antari

Revenons au substantif masculin *antari* 'conteur populaire qui, en Orient (particulièrement en Égypte et en Syrie), récite en public des fragments du Roman d'Antar ou improvise à partir des thèmes de ce roman de chevalerie arabe'. En guise d'histoire, le TLFi fournit une simple date de naissance, 1866. En ce qui concerne l'étymologie, le lexème analysé serait dérivé d'un anthroponyme grâce au suffixe ethnologique *-i* dit *analogique*<sup>3</sup>. Cet anthroponyme n'est pas situé dans une langue : son référent est arabe mais l'absence d'étiquetage linguistique et l'emploi de l'alphabet latin semble le rattacher au français. La formulation de l'article suggère que la formation du dérivé a eu lieu en français, sur base du nom propre (lui-même emprunté à l'arabe), ce qui ferait de *antari* un déanthroponyme français.

Or, le mot '*antari*'<sup>4</sup> existe en arabe avec le même sens qu'en français. Il est donc plus économique de postuler un emprunt du substantif, lui-même composé, en arabe, d'un anthroponyme et du suffixe de relation *-i*. Ce suffixe, appelé *nisba*, n'a rien d'analogique puisqu'il constitue dans cette langue la marque normale des adjectifs déonomastiques. Très productif, il sert à former des adjectifs ou des noms de peuples sur des bases toponymiques comme ar. *miṣrī* 'égyptien' de *Miṣr* 'Égypte', ar. *faransī* 'français' de *Faransā* 'France'. Il permet également de dériver des adjectifs sur des bases nominales : ar. *qur'ānī* 'coranique' de *Qur'ān* 'Coran', ar. *farasī* 'hippique' de *faras* 'cheval'.

Le nom propre arabe '*Antar*' a donc d'abord changé de catégorie grâce à l'adjonction d'un suffixe de relation avant d'être emprunté par le français sans modifications morphologiques – mais moyennant une adaptation phonétique (nasalisation de la

<sup>3</sup> Ce suffixe ethnologique, que l'on devrait plutôt appeler *ethnographique*, ou simplement *ethnique*, composerait également des mots comme *hindi*, *hindoustani* et *roumi*.

<sup>4</sup> On renonce à produire les formes en alphabet arabe ; les translittérations, plus accessibles, respectent les conventions employées dans le tome 19 du FEW.

voyelle et disparition de la consonne nasale, recul du *r* qui, d'apical en arabe, devient uvulaire en français, abrègement du *-ī* long arabe). Le lexème français *antari* est donc un authentique arabisme mais un faux déonomastique.

Changer l'étiquette étymologique du mot ne suffit guère ; encore faut-il en dire un peu plus de son histoire, qu'éclaircit son référent (commun en arabe mais inconnu des voyageurs francophones) et la nature des textes dans lesquels se trouvent les premières attestations<sup>5</sup> : des récits de voyages en Égypte, dans la foulée de l'engouement pour l'orientalisme et pour les voyages en Orient. Le point d'orgue de cet enthousiasme, sensible en Europe depuis le XVII<sup>e</sup> siècle (Laurens 1987), sera atteint avec l'expédition de Napoléon en Égypte en 1798 et la publication de la *Description de l'Égypte* qui en découla, de 1809 à 1828. Cette littérature atteste pour la première fois des mots tels que *darbouka* 'instrument de musique en terre cuite' ou *guitoune* 'tente', désignant, comme *antari*, des réalités spécifiques à leur culture d'origine.

Outre les nouvelles attestations, la révision de l'article *antari* rédigée dans le cadre du projet TLF-Étym<sup>6</sup> intègre donc les éléments ci-dessus dans la formulation suivante<sup>7</sup> :

Transfert linguistique : emprunt à l'arabe dialectal d'Afrique du Nord [*antari*] subst. masc. « récitateur populaire du Roman d'Antar, épopée préislamique arabe » (formé en arabe sur l'anthroponyme [*Antar*], en arabe classique [*Antara*], nom d'un célèbre poète-guerrier arabe du 6<sup>e</sup> siècle ; cf. Wehr, *Dictionary*, 648 ; EI<sup>2</sup> 1, 533-537). L'emprunt, effectué en Égypte, est le fait de voyageurs français cultivés, dans la mouvance de l'expédition égyptienne de Napoléon.

### 3.2. Coufique

L'adjectif *coufique* 'qui est sans points diacritiques (d'une écriture arabe, d'abord employée pour la calligraphie du Coran, puis dans les inscriptions ornementales et les monnaies)' est présenté par le TLFi comme un « dérivé du nom de la ville de Koufa ; suffixe *-ique* ». Le réexamen de l'article n'a pas permis de mettre au jour de plus anciennes attestations. Néanmoins, une analyse de celles fournies (1672 *kiufi* ; 1763 *coufite*, *cuphique* ; v. TLFi) permet de dégager quelques pistes. Ainsi, la forme de la première attestation correspond à l'adjectif arabe *kūfī* de même sens (lui-même détonyme de ar. *al-Kūfa*). Quant aux deux autres, elles suggèrent une certaine labilité du suffixe en français, mais pas de son support vocalique.

<sup>5</sup> Au passage, signalons qu'on peut antédater de 28 années la première attestation de ce mot par rapport à celle proposée par le TLFi. En effet, on trouve *antari* dès 1838 dans un récit de voyage, le *Journal asiatique*.

<sup>6</sup> Les notices révisées (Baiwir 2010) sont accessibles sur le portail du projet : <http://www.atilf.fr/tlf-etym/>. Les graphies arabes, intégrées dans les nouvelles moutures des articles, ne sont pas reproduites ici.

<sup>7</sup> On pourra objecter à raison qu'il reste une large incise entre parenthèses sur l'étymon de l'étymon. Dans un dictionnaire à vocation généraliste, un certain pragmatisme est de mise : le lecteur ne veut pas seulement savoir que le mot *safran*, par exemple, est emprunté au latin médiéval, mais aussi que les scribes écrivant en latin l'ont eux-mêmes emprunté à l'arabe.

Le parcours du mot est donc proche de celui d'*antari*. Le français a emprunté l'adjectif arabe sans adaptation morphologique au départ (première attestation isolée) puis avec adaptation de la finale, qui n'était plus interprétée, en un suffixe français courant *-ique*. C'est seulement en ce qui concerne le traitement de ce suffixe que le cas de *coufique* diffère de celui d'*antari*. De multiples facteurs peuvent avoir joué, mais le principal ici est certainement le fait que l'un soit un substantif et l'autre un adjectif.

Le cas de *coufique* est donc également à rattacher à la catégorie des mots dont la lexicalisation a eu lieu dans la langue-source, ce qui a été traduit comme suit dans la révision du TLF-Étym :

Transfert linguistique : emprunt à l'arabe [kūfī] adj. « (de l'écriture arabe usitée dans les premiers temps de l'Islam) anguleux et à la ligne horizontale marquée » (Kazimirski 2, 944; Reig, *Dictionnaire* 4712; EI<sup>2</sup> 4, 1144). Le lexème arabe est lui-même dérivé du toponyme [Kūfa], nom d'une ville d'Irak située sur les rives du fleuve Euphrate, centre important de la calligraphie arabe (...). Le mot a subi dès 1763 une suffixation pour s'adapter au système morphologique du français (...). On remarque dans la lexicographie une hésitation persistante entre les formes *coufique*, *cufique*, *koufique* et *kufique*.

### 3.3. Maghrébin

Le cas de l'adjectif *maghrébin* 'du Maghreb; qui se situe dans cette région ou qui présente des caractéristiques propres au Maghreb' est assez similaire à celui de *coufique*, mais ici, l'existence d'un détoponyme déjà formé en arabe a été remarquée par les auteurs du *Trésor*. L'adjectif ar. *mağribī* de même sens est effectivement un bon étymon, dont la finale a été adaptée au système morphologique du français « au moyen du suff. *-in* » (TLFi).

Cet exemple nous permet encore d'illustrer l'important rôle de la nisba, cette marque adjectivale arabe en *-ī*, dont la présence dans de nombreux pseudo-déonomastiques n'a pas été remarquée. En contexte francophone, cette nisba a rarement conservé sa forme, exotique au regard de la morphologie de la langue-cible, comme l'illustrent les deux exemples ci-dessus.

Le cas de *maghrébin* n'est d'ailleurs qu'un exemple parmi d'autres; on identifiera facilement le même suffixe arabe et la même réinterprétation en *-in* dans *bédouin*, adj. et subst. 'homme arabe vivant dans le désert, en nomade', dont l'étymon est l'adjectif ar. *badawī* 'habitant du désert' ou dans *satin*, subst. 'étoffe de soie fine, à l'aspect brillant', formé à partir de l'adjectif emprunté *zaitūnī*, lui-même formé en arabe par suffixation du toponyme ar. *Zaitūn*, désignant la ville chinoise de *Tseu-Thoung* où était fabriqué du satin, etc.

Si l'on envisage la relation [suffixe ar. *ī*/suffixe fr. *-in*] dans l'autre sens, il est intéressant de consulter l'article *-in* du TLFi, dans lequel il n'est pas fait mention de la possibilité d'une origine arabe pour les lexèmes ainsi suffixés. En revanche, la large part des mots empruntés au latin, au grec ou à l'italien est bien illustrée; les formes vernaculaires galloromane en *-in* sont finalement peu nombreuses. Par ailleurs, ces

*etimologie prossime* occultent parfois des origines bel et bien arabes. Ainsi le lexème *mousseline*, subst. ‘toile de coton claire, peu serrée, fine et légère’ est-il un emprunt à l’italien *mussolina* de même sens, lui-même issu d’un détonyme arabe formé par l’adjonction du suffixe *-ī* au nom arabe de la ville de Mossoul (ar. *al-Mawṣil*).

Les lexèmes fr. *antari*, *coufique* et *maghrébin* ont donc tous trois effectué les translations suivantes :

NP ar. > (suffixation) NC ar. > (∅ / réfection analogique) NC fr.

*Première conclusion :*

*Suite à l’analyse de lexèmes comme antari, coufique et maghrébin, nous pouvons dire que les « déonomastiques » suffixés, même au moyen d’un suffixe roman, ne sont pas tous de vrais déonomastiques, formés en français, mais peuvent être des emprunts de déonomastiques formés en arabe par suffixation.*

### 3.4. Marocain

Comme l’indique le TLFi, le lexème *marocain* est un adjectif de relation formé récemment (1924) par dérivation à partir du toponyme *Maroc* ‘état situé au nord-ouest de l’Afrique du Nord’ grâce au suffixe *-ain*. Ce déonomastique, contrairement à ceux que nous avons envisagés jusqu’à présent, a été formé en français à partir d’un nom propre français. En effet, ni la forme arabe du toponyme *al-Magrib* ni la forme du gentilé *magribī* ne peuvent expliquer fr. *marocain*<sup>8</sup>. De même, pour citer un exemple non enregistré (à juste titre) par la lexicographie, l’adjectif *avicennien* ‘relatif à Avicenne’ n’a pas pu être formé à partir de l’anthroponyme arabe *ibn Sīnā*. Ces deux cas répondent au schéma suivant :

(NP ar. >) NP fr. > (suffixation romane) NC fr.

*Deuxième conclusion :*

*À la lueur d’exemples tels que marocain et avicennien, nous pouvons dire que contrairement à notre première catégorie d’exemples, certains pseudo-déonomastiques sont véritablement issus de noms propres ; ils sont alors formés en français par suffixation à partir de toponymes ou d’anthroponymes français (qui ne sont pas forcément des emprunts à l’arabe et dont l’histoire reste parfois à écrire).*

Parmi les lexèmes français dont l’origine est un nom propre et qui ont été formellement modifiés, nous n’avons pas trouvé de « déonomastiques arabes », c’est-à-dire des dérivés de noms propres arabes, mais seulement 1) des déonomastiques que le français a empruntés à l’arabe et 2) des déonomastiques formés directement en français à partir de noms propres français. Examinons maintenant les lexèmes issus de l’arabe mais n’ayant apparemment pas été modifiés formellement, l’alignement

<sup>8</sup> L’histoire du toponyme fr. *Maroc* n’est pas notre propos ; signalons rapidement qu’il s’agit selon FEW (19, 121-122) d’un emprunt à l’espagnol *Marruecos*, de même sens mais issu, quant à lui, du toponyme ar. *Marrākuṣ* désignant la ville de Marrakech. La forme berbère n’est curieusement pas mentionnée.

phonologique mis à part. Il s'agit de ce qu'on a défini *supra* comme des *déonomastiques translatifs*. On en relève assez peu dans notre corpus. Nous en examinerons deux ci-après : *fez* et *zouave*.

### 3.5. Fez

Dans l'article *fez* (subst. masc., 'coiffure tronconique généralement en laine feutrée, ornée d'un gland ou d'une mèche, qui se porte en Afrique du Nord et au Proche-Orient'), le paragraphe étymologique indique que ce substantif est « tiré du nom de *Fez* (ar. *fās*), ville du Maroc où cette coiffure était fabriquée ». Cette formule, pour correcte qu'elle soit, est néanmoins elliptique. En effet, la recherche d'autres attestations anciennes et le réexamen de celles déjà citées par le TLFi amènent à distinguer deux étapes dans l'histoire du mot, qui ont été présentées comme suit dans la refonte de l'article pour TLF-Étym :

0. Transfert linguistique : calque de l'arabe [ʔarbūš fāsī] loc. nom. masc. « tarbouche de Fez (ou Fès) » (Reig, *Dictionnaire*, 3308).

1. Formation française : ellipse de *bonnet de Fez* (...). Ce type de formation détoponymique issue par ellipse de désignations périphrastiques telles que *bonnet de Fez*, ou *drap (fait) de Châlons*, pour la dénomination des tissus, est très répandue en français, et cela dès l'ancien français (par exemple *baldaquin\**, *cordonnier\** ou *organdi\**; cf. Höfler, *Tuch*, 116-136). Très tôt, l'usage et la fabrication de cette calotte tronconique se sont généralisés dans toute l'Afrique du Nord (...). La même locution arabe a aussi été transférée par emprunt puis élidée : *fessi* subst. masc. « bonnet des chasseurs d'Afrique » (orthographié *phécy* chez Sainéan, *Langage parisien*, 158-159 [1920]), puis « képi d'intérieur », attesté dans l'argot des écoles depuis 1836, porte la trace de l'adjectif arabe (Esnault, *Argots*).

La locution arabe *ʔarbūš fāsī*, composée d'un substantif, qui désigne un bonnet, et d'un adjectif formé grâce à l'adjonction de la nisba au nom propre *Fās*, a donné naissance à un calque français : la locution *bonnet de Fez*. C'est cette dernière qui, par ellipse du premier élément, génère le substantif que nous examinons. L'élément restant – était-il seulement encore un toponyme ? – change de catégorie et devient un appellatif. Le substantif *fez* n'est donc, à proprement parler et en dernière analyse, ni un emprunt (catégorie à laquelle n'appartient que le nom propre *Fez* en tant qu'il entre dans la construction du calque *bonnet de Fez*), ni un détoponyme translatif *stricto sensu*. Il s'agit d'une unité française qui a conservé la catégorie grammaticale de la locution française dont elle est issue.

La même analyse peut être faite pour les substantifs *moka* et *bougie*. Ainsi, la locution *café de moka*, formée à partir du nom de la ville de Moka (ar. *al-Muḥā*) et qui signifie d'abord 'café de grande qualité importé du port de Moka (pointe sud-ouest du Yemen)' puis, par extension, 'café de grande qualité', a été calquée sur l'arabe puis élipisée de sorte que subsiste l'élément *moka*, qui garde les attributs grammaticaux de la locution et devient donc un appellatif masculin. De même, les locutions afr. mfr. *chandelle de bougie* ou *flambeau de bougie* (FEW 19, 35a *Buḡāya*) ont été calquées sur l'arabe puis élipisées de sorte que le toponyme *Bougie*, forme française

de *Buǧāya*, désignant une ville d'Algérie, devient un appellatif par ellipse et non par ce qu'on pourrait appeler une détoponymisation translative.

Ces trois exemples semblent bien former une série au sens linguistique du terme, dont on peut modéliser le parcours comme suit :

Loc. ar. (NC + NP) > (calque) Loc. fr. (NC + prép. + NP) > (ellipse) NC fr. [ < NP ]

La question latente est la suivante : existe-t-il, dans le stock des lexèmes ayant leur origine, même lointaine, dans la langue arabe, de vrais déonomastiques translatifs ? Il nous semble que cette (toute) petite catégorie peut être illustrée par le subst. masc. *zouave*.

### 3.7. Zouave

Notre dernier exemple est le subst. masc. *zouave*, dont le TLFi donne deux définitions : (1) 'soldat algérien, à l'origine kabyle, appartenant à un corps d'infanterie légère de l'armée française ; soldat d'un corps d'infanterie de l'armée basée en Afrique, entièrement composé de Français, à partir de la création des régiments de tirailleurs indigènes en 1842, et à l'uniforme caractéristique' et (2) 'personnage curieux, au comportement extravagant', notamment dans l'expression *faire le zouave*.

Les premières attestations de ce lexème semblent bien orienter la recherche vers un emprunt de nom propre<sup>9</sup> qui aurait dans un second temps changé de catégorie sans transformation. Le *Trésor* atteste la chronologie de ces transformations et permet de les dater :

1. 1623 *zouaves* « nom d'une tribu kabyle au sein de laquelle étaient recrutés des soldats » (*Lettre de Guillermy à C. N. Fabri de Peiresc: Nombre du peuple et abitans de la Ville d'Alger* (...): cinq mil *Zouaves* c'est à dire mores de paye) ; 1637 *zoüanes* [*sic*] (DAN, *Hist. de Barbarie*, p. 146 (...): les Maures qu'ils appellent *Zoüanes* peuvent être de ceste milice [de Tunis]) ; 1637 *Azuages* (P. D'AVITY, *Le Monde*, Paris, Afrique, 160 (...)) ; 2. a) [1830 *Zouave* « soldat algérien d'un corps d'infanterie indigène formé par la France » (*Arrêté* du général Clausel du 1<sup>er</sup> oct. (...))] 1831 (*Ordonnance royale*, 21 mars (...): des bataillons et des escadrons de *Zouaves*) ; b) 1841 « fantassin français d'un corps distinct des tirailleurs indigènes » (*Ordonnance royale*, 8 sept., *ibid.*, t. 23, p. 458: 1 régiment de *zouaves*) ; 3. 1861 spéc. « corps constitué en 1860 par Lamoricière pour la défense des États pontificaux et dissous en 1871 » (MÉRIMÉE, *Lettres Panizzi*, t. 1, p. 194: les *zouaves* du saint-père) ; 1866 (ID., *Lettres Viollet-le-Duc*, p. 149: *zouaves* pontificaux) ; 4. a) 1886 *faire le zouave* « crâner, faire le malin » (RICHEPIN, *Braves gens*, p. 199) ; 1888 (MERLIN, *Lang. verte troupière*, p. 91) ; b) 1927 *faire le zouave* « perdre son temps, faire des choses sans utilité » (*La Pédale*, 26 oct., p. 14a: on a fait le *zouave* pendant une heure sur le quai).

La première étape est attestée dès 1623 ; les trois attestations classées sous 1 illustrent des emplois du mot en tant qu'ethnonyme. Si les textes de 1830 et de 1831 conservent bien un marquage graphique du statut onomastique du lexème, ce dernier y désigne bien, déjà, des soldats. Dès 1841, le mot n'est plus marqué et semble intégré.

<sup>9</sup> On peut, en effet, considérer comme tel cet ethnonyme, même s'il ne s'agit pas d'un nom propre prototypique (voir § 2).



Ce parcours mériterait cependant d'être précisé, le sens et le statut des attestations citées ci-dessus n'étant pas toujours interprétables. Pour le premier sens relevé *supra*, le schéma étymologique est le suivant :

NP ar. > NP fr. > (∅) NC fr.

Quant à l'*etimologia proxima* du fr. mod. *zouave* 'personnage extravagant' (*zouave* 2), il n'est pas exclu qu'elle fasse intervenir également l'ellipse (de la locution verbale *faire le zouave*; voir les attestations du TLFi sous 4). Dans celle-ci, *zouave* est issu de *zouave* 1, qui s'est à la fois généralisé sémantiquement, marqué stylistiquement et étendu géographiquement. Ce parcours demanderait également à être analysé, comme le montre l'écart sémantique entre les attestations de 1886 ('crâner') et de 1927 ('perdre son temps'). Une simple attestation supplémentaire permet de jeter un éclairage intéressant sur cet écart, de même que sur l'indépendance de *zouave* 2 par rapport à sa locution-source: en 1907, on trouve chez Larousse, l'entrée dite populaire *zouave* 'homme intrépide' (v. FEW 19, 209b). On le voit, les grandes lignes tracées par l'équipe historique du *Trésor* constituent des jalons intéressants, mais plus tout à fait suffisants.

*Troisième conclusion :*

*Suite à l'analyse de lexèmes comme fez (moka, bougie) et zouave, nous pouvons dire que les déonomastiques translitifs stricto sensu issus d'un nom propre arabe sont rarissimes (et ne sont pas à proprement parler des emprunts). La majorité des lexèmes ayant en synchronie la même forme que leur équivalent onomastique sont issus de locutions formées par calques. Ils ne sont pas non plus des emprunts et entrent avec leur double onomastique dans une relation d'homonymie.*

#### 4. Conclusions générales et méthodologiques

De l'analyse des quelques cas que nous avons présentés *supra*, il ressort que la catégorie de lexèmes, présentés dans le *Trésor de la langue française* comme des dérivés de noms propres arabes et que nous avons appelés, en première approximation, des *déonomastiques arabes*, n'existe pas en réalité, dans la mesure où deux transformations sont toujours nécessaires au passage d'un nom propre arabe à un nom commun en français: 1) le changement de catégorie grammaticale et 2) le passage d'un code linguistique à un autre. Ces deux transformations peuvent avoir eu lieu dans cet ordre ou dans l'ordre inverse<sup>10</sup>. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons plus agglutiner les jalons de l'histoire de ces lexèmes en une formule synthétique. Il convient à présent d'organiser chronologiquement ces transformations, éventuellement d'en identifier d'autres, de les dater du moins relativement et de les documenter.

La description du lexique français, au demeurant extrêmement riche, peut donc encore être affinée en appliquant les nouvelles bonnes pratiques étymologiques ins-

<sup>10</sup> On constate parfois qu'une des deux transformations n'a pas eu lieu; ainsi de *marocain*, qui n'est pas issu d'un nom propre.

crites dans le courant de l'étymologie-histoire du mot, développé notamment par Jean-Pierre Chambon (v. par exemple Chambon/Grémois 2007) et caractérisé par une attention particulière portée aux parcours des mots plus qu'à leur étiquetage étymologique.

Dans ce cadre, quelques règles simples permettent d'améliorer de manière systématique la rubrique « étymologie et histoire » des notices du TLFi, spécialement pour les unités non héritées :

- tout en restant dans le cadre des pratiques du projet TLF-Étym (qui n'intervient pas sur les articles synchroniques du dictionnaire), clarifier les relations sémantiques entre la synchronie et l'histoire du mot ; s'attacher à étudier le sens des attestations ;
- ne pas laisser trop de place à l'étymologie de l'étymon, comme dans le cas des nombreux mots arabes qui ont transité par d'autres langues avant d'être empruntés par le français, ou à l'encyclopédisme qui conduit à décrire la chose plutôt que le mot ;
- proposer des attestations en contexte et identifier le statut du mot (est-il en mention ? marqué graphiquement, de quelque façon ? etc.) ;
- préciser le cadre sociolinguistique de la transmission et l'évolution de la sphère d'utilisation ; détailler la chronologie des étapes en n'occultant pas les plus récentes.

Université de Liège, Chargée de Recherches  
FNRS, Aspirante

Esther BAIWIR  
Marie STEFFENS

## Références bibliographiques

- Baiwir, Esther, 2010. *Refonte des notices "étymologie et histoire" des articles suivants du Trésor de la Langue française informatisé (TLFi) : antari, coufique, fez*. Publication en ligne : <www.atilf.fr/tlf-etym>.
- Buchi, Éva, 1993. « Le traitement des déonomastiques dans le FEW », in : Hilty, Gerold (ed.), *Actes du XX<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Zürich, 1982)*, Tübingen / Basel, Francke Verl., tome IV, 69-78.
- Chambon, Jean-Pierre / Grémois, Emmanuel, 2007. « Pour la révision de l'article *cheire* du *Trésor de la Langue française* », in : Rézeau, Pierre (ed.), *Richesses du français et géographie linguistique*, Bruxelles, De Boeck, volume 1, 327-360.
- Deroy, Louis, 1956. *L'emprunt linguistique*, Paris, « Les belles lettres ».
- FEW = von Wartburg, Walter, 1922-2002. *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen sprachschatzes*. Bonn, Berlin, Bâle, Nancy.
- Gary-Prieur, Marie-Noëlle, 1994. *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF.
- Hoffer, Bates L., 1996-97. « Borrowing », in : Goebel, Hans / Nelde, Peter H. / Starý, Zdeněk / Wölck, Wolfgang, *Kontaktlinguistik*, Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft, vol. 12.1., de Gruyter, Berlin-New York, 541-549.
- Jonasson, Kerstin, 1994. *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

- Kleiber, Georges, 1981. *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- Kleiber, Georges, 2004. « Peut-on sauver un sens de dénomination pour les noms propres ? », *Functions of Language*, 11, 1, 115-145. Publication en ligne : <[www.res-per-nomen.org/resper-nomen/colloque-2013/kleiber/](http://www.res-per-nomen.org/resper-nomen/colloque-2013/kleiber/)>, 1-21.
- Laurens, Henry, 1987. *Les origines intellectuelles de l'expédition d'Égypte. L'Orientalisme Islamisant en France*, Istanbul-Paris, Isis.
- Leroy, Sarah, 2004. *De l'Identification à la catégorisation. L'antonomase du nom propre en français*, Louvain, Peeters.
- Leroy, Sarah, 2010. « Les déonomastiques « antiques » du français : de l'emprunt à l'oubli du nom propre », Communication au XXVI<sup>e</sup> Congrès International de Lingüística i Filologia Romàniques, 6-11 septembre 2010, Valencia, Secció 6 : Onomàstica (toponímia i antroponímia).
- Mill, Stuart, 1843. *A System of Logic*, Londres, Longman.
- Noailly, Michèle, 1987. « Le nom propre en français contemporain : logique et syntaxe en désaccord imparfait », *Cahiers de grammaire*, 12, 104-112.
- Quinsat Françoise, 2008. « Remarques sur le traitement des arabismes dans le TLF(i) : premier bilan et perspectives », *Zeitschrift für romanische Philologie* 124, n°3, 402-417.
- Schweickard, Wolfgang, 1989, « Le traitement des formes déonomastiques dans la lexicographie française », in : Kremer, Dieter (ed.), *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Trèves, 1986)*, Tübingen, Niemeyer, vol. IV, 242-253.
- Schweickard, Wolfgang, 1992, « Deonomastik ». *Ableitungen auf der Basis von Eigennamen im Französischen (unter vergleichender Berücksichtigung des Italienischen, Rumänischen und Spanischen)*, Tübingen, Niemeyer.
- Strawson, Peter, 1973. *Les individus*, Paris, Seuil.
- TLFi = Imbs, Paul/ Quemada, Bernard (dir.), 1971-1994, *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789-1960)*, Nancy, CNRS Éditions/Gallimard. Publication en ligne : <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>.